

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) Championnat M11 départemental – 2026/2027

Art. 1 – GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat M11 Départemental
Catégorie	M11/M9/M7
Commission référente	Commission sportive départementale
Forme de jeu	1 x 1 et 2 x 2
Genre	Mixte (non obligatoire)



Art. 2 – ENGAGEMENTS

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Engagement le jour même de chaque plateau
Nombre d'équipes par club	Illimité

Art. 3 – LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition (extension Volley-Ball)
Catégories autorisées	
M11 Masculin et Féminin	Oui
M9 Masculin et Féminin	Autorisé
M7 Masculin et Féminin	Simple surclassement
Toutes autres catégories	Interdiction

Tout joueur inscrit ou ayant joué sans licence valide (date de la DHO faisant foi), fera perdre son équipe par pénalité.

Tous les joueurs doivent posséder une licence validée administrativement lors de l'inscription au plateau.

Art. 4 – CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Formule en 1 contre 1	
Nombre de joueurs minimum	1
Nombre de joueurs maximum	2

Formule en 2 contre 2	
Nombre de joueurs minimum	2
Nombre de joueurs maximum	4

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille de composition de l'équipe sont autorisés à jouer.

Les équipes peuvent changer d'un plateau à l'autre; en revanche, lors d'un même plateau, tout changement d'équipe ou d'effectif est interdit.

Art. 5 – CALENDRIER

Le calendrier de la compétition sera communiqué auprès des clubs avant le premier plateau.

Art. 6 – PROTOCOLE DES PLATEAUX

Heure d'arrivée sur le lieu du plateau	13h30
Début du plateau	14h
Nombre de rotation par plateau	Déterminer suivant la formule sportive

Attention, l'heure d'arrivée et de début du plateau peut varier suivant le club recevant.

Un goûter doit être proposé par le club recevant à la fin de chaque plateau.

Art. 7 – COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats et présences du plateau seront disponibles la semaine suivant celui-ci. Ils pourront être demandés à l'ADD.

Art. 8 – FORMULE SPORTIVE ET RÈGLEMENT

Formule du 1 contre 1 (Débutant) :

Le blocage du ballon est autorisé. Si il n'y a pas de blocage, le joueur a le droit de réaliser 3 touches de ballon pour le renvoyer dans le camp adverse.

Interdiction de se déplacer avec le ballon dans les mains.

Le service doit se faire derrière la ligne du fond du terrain. Il peut être effectué en tennis, en cuillère ou en lancer de ballon entre les jambes.

Formule du 2 contre 2 avec blocage (Intermédiaire) :

Le blocage du ballon est autorisé uniquement pour la 2e touche.

Durant la saison, le nombre de blocages par équipes peut se voir limiter en nombre par échange.

Si blocage il y a, le jeu devra obligatoirement se faire en 3 touches de balle et le joueur ayant bloqué doit jouer depuis sa position, interdiction de se déplacer avec le ballon dans les mains.

Le service peut se faire en lançant le ballon entre ses jambes derrière la ligne du fond de terrain. Le changement de serveur se fait au bout de 3 services consécutifs.

Entre chaque plateau, suivant le nombre d'équipes engagées, il y aura une montée/descente entre les poules de cette formule sinon toutes les équipes se rencontreront.

Le passage à la formule sans blocage se fera avec l'accord de l'entraîneur et de l'ADD responsable du championnat.

Formule du 2 contre 2 sans blocage (Confirmé) :

Le blocage n'est pas autorisé. Les règles sont celles appliquées par la FF Volley pour le jeu en 2 contre 2.

Le changement de serveur se fait au bout de 3 services consécutifs.

Entre chaque plateau, suivant le nombre d'équipes engagées, il y aura une montée/descente entre les poules de cette formule sinon toutes les équipes se rencontreront.

Il n'y a pas de classement sur les formules, seule la formule Confirmé aura le droit à un classement lors de la journée finale.

Art. 9 – ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS

Type de ballon autorisé	Ballon M11 (200-220g)
Organisateur devant fournir les ballons	Oui
Nombre de terrains	3 – 1 terrain par niveau
Taille de terrains	• 4,5m x 10m pour les Niveaux Intermédiaire et Confirmé • 2,5m par 4,5m pour le niveau Débutant
Hauteur du filet	• 1,95 m pour Intermédiaire et Confirmé • 1,80 m pour Débutant

Art. 10 – ARBITRAGE

Les équipes qui ne joueront pas lors d'une rotation seront assignées à l'arbitrage.

Art. 11 – PÉNALITÉS ET FORFAITS

Seule la Commission sportive est habilitée à déclarer une pénalité ou un forfait pour une équipe; le club recevant n'en a pas le pouvoir.

Une équipe se verra sanctionnée d'une pénalité si :

- Elle fait jouer un joueur qui n'est pas autorisé à participer d'après le RPE.
- Si elle inscrit un effectif non conforme au nombre autorisé sur la composition.
- Si son effectif change au cours du même plateau.